Procès-verbal de la 5^e assemblée générale annuelle virtuelle de la Caisse Desjardins de Lac-Mégantic-le Granit tenue le 17 avril 2023 à 19 h 30.

L'assemblée générale annuelle se tient sous la présidence de M. Marc l'Écuyer, président du conseil d'administration.

L'avis de convocation a été donné selon les Règlements de régie interne de la caisse, soit au moyen d'affiches à l'intérieur des locaux de la caisse dans le délai requis et par un avis de convocation parue dans l'Écho de Frontenac dans les délais prescrits par la Loi. Pour cette assemblée, 60 personnes l'ont écouté en direct. En ce qui a trait à l'écoute en différé, 28 personnes ont pu en bénéficier.

M. Marc L'Écuyer souhaite la bienvenue à tous les membres et présente Mme Anny Larouche, directrice générale, Mme Marie-Josée Bolduc, vice-présidente du conseil d'administration, Mme Nathalie Trépanier, secrétaire du conseil d'administration, Mme Nancy Faucher, adjointe à la direction générale et Mme Stéphanie Poulin, adjointe administrative ainsi que M. Mario Morin, président du comité coopération, M. Jacques Lachance, président du comité de mise en candidature, qui l'assisteront durant l'assemblée. Le président fait un rappel des précisions importantes sur les membres et demande à la secrétaire de faire lecture des règles de fonctionnement en mode virtuel.

1 Ouverture de l'assemblée

MOT DE BIENVENUE ET MESSAGE DU PRÉSIDENT DU MOUVEMENT DESJARDINS

Le président déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à cette assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Lac-Mégantic—Le Granit. Un message enregistré du président, M. Guy Cormier, fut diffusé.

2 Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

NOMINATION DES SCRUTATEURS

Afin d'agir comme scrutateurs pour la présente assemblée, M. Marc L'Écuyer propose de nommer Mmes Nancy Faucher et Stéphanie Poulin à titre de scrutatrices. Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à la majorité de recommander cette proposition telle que présentée.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Marc L'Écuyer invite Mme Nathalie Trépanier, secrétaire, à faire lecture de l'ordre du jour. Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à la majorité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 25 AVRIL 2022

Le président, M. Marc L'Écuyer, mentionne que tel qu'inscrit dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle du 25 avril 2022 a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, il n'en fera pas la lecture ni le résumé.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à la majorité que ledit procès-verbal soit adopté.

3 Retour sur l'année 2022

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président présente les membres du conseil d'administration. Il poursuit en mentionnant les principales réalisations de la dernière année et les orientations que la caisse s'est fixées par l'entremise des points suivants : un leader socioéconomique, une caisse engagée et solidaire, des solutions numériques innovantes, un accent sur la jeunesse et les efforts soutenus à l'égard du développement durable.

Il en profite pour remercier chaleureusement tous les employés et les gestionnaires pour leur engagement indéfectible et tous les efforts qu'ils ont déployés. Il remercie également M^{me} Anny Larouche, directrice générale, et souligne son leadership transmis au personnel dès son arrivée en poste. Il poursuit en remerciant tous les membres du conseil d'administration pour leur travail accompli avec sérieux et loyauté. Pour terminer, il remercie les membres pour leur fidélité.

RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

La présidente du conseil d'audit et déontologie présente le bilan de la surveillance en lien avec les règles déontologiques relatives à la déclaration d'intérêts et de personnes liées et mise à jour du répertoire, la conformité des dépôts et aux prêts accordés aux personnes intéressées ainsi que la règle déontologique relative à l'octroi de contrats de fourniture de biens ou de services accordés par la caisse à des personnes visées par le code. Elle mentionne qu'aucun conflit d'intérêts ou dérogation n'a été constaté.

RAPPORT FINANCIER

Le président présente, à l'aide de deux capsules vidéo, les résultats financiers du Mouvement Desjardins et le rapport annuel de la Caisse au 31 décembre 2022.

PRÉSENTATION DE L'UTILISATION DU FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

Le président du comité de coopération, M. Mario Morin, présente une capsule vidéo portant sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et l'ensemble des engagements dans le milieu. Il effectue un rapport à propos de l'utilisation du FADM au 31 décembre 2022. La caisse a appuyé des projets pour une somme totale de 235 000 \$ incluant le FADM et les dons et commandites.

Il présente divers programmes d'éducation financière et de Finance Solidaire offert à la caisse.

4 Période de questions au conseil d'administration

• Est-ce que l'assemblée reviendra en présentielle l'an prochain? Réponse : Une rencontre port-mortem aura lieu afin de se pencher sur le sujet.

5 Propositions soumises au vote

Le président présente la capsule vidéo concernant les ristournes.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES – VOTE EN DIFFÉRÉ)

M. L'Écuyer invite Mme Anny Larouche, directrice générale, à présenter les scénarios.

La directrice générale débute en mentionnant qu'après une année à la direction générale avec une équipe de 55 employés et gestionnaires, il lui fait grand plaisir de présenter la proposition sur le partage des excédents annuels soumise en vote en différé.

Elle présente la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de répartir les excédents annuels qui sera soumis au vote en différé :

| Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres | 3 057 k\$ |
|---|--------------|
| Affectation aux réserves plus-values et autres éléments | 39 638 k\$ |
| Somme net utilisée en provenance de la réserve FADM | 174 k\$* |
| Ajustement net relatif aux ristournes (année précédente) | 9 k\$ |
| Solde des excédents à répartir au 31 décembre 2022 | 42 878 k\$ |
| Affectation au FADM | (195) k\$ |
| Affectation à la RRE | (5 978) k\$ |
| Affectation Réserve générale | (36 705) k\$ |
| Solde à répartir | 0 \$ |

^{*} Net d'impôt

Le président invite la directrice générale à présenter la recommandation du conseil d'administration pour le versement des ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristournes.

| Proposition de versement pour l'année 2022 | 1 455 129 \$ |
|--|--------------|
| Ristournes aux membres | 1 260 506 \$ |
| Fonds d'aide au développement du milieu | 194 623 \$ |

Taux par 1 000 \$ de volume

| Adoption des taux de ristournes | Montants | Particuliers | Entreprises |
|---|--------------|---|-------------|
| Comptes | 211 000 \$ | 0,57 \$ | 0,57 \$ |
| Épargne et placement | 206 000 \$ | 0,57 \$ | 0,57 \$ |
| Fonds | 44 000 \$ | 0,57 \$ | 0,57 \$ |
| Prêts et marges de crédit | 293 000 \$ | 0,57 \$ | 0,57 \$ |
| Ristournes assurances | 152 000 \$ | 23 \$ / 1 000 \$ prime | |
| Ristournes produits | 251 000 \$ | Montant de 50 \$ | |
| Ristournes – Cartes de crédit | 87 000 \$ | 0,58 \$ / 1 000 \$ achats nets | |
| Ristournes Services de placement et d'investissement en Gestion de patrimoine | 16 000 \$ | 23 \$ / 1 000 \$ d'honoraires et de commissions | |
| RISTOURNES AUX MEMBRES | 1 260 000 \$ | | |

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter la recommandation du conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels. Cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels, sera soumise au vote en différé après les présentations et discussions de ce soir.

ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Avant d'ouvrir la période d'élection, le président présente une courte vidéo présentant la démarche du profil collectif, le processus d'appel de candidatures et le rôle du conseil d'administration.

NOMINATION DES OFFICIERS POUR LA PÉRIODE DES ÉLECTIONS

Étant donné que le président et la secrétaire sont eux-mêmes candidats, ils ne pourront agir comme président et secrétaire d'élection tel que prévu du Règlement de régie interne. Mme Marie-Josée Bolduc agira comme présidente d'élection et Mme Anny Larouche comme secrétaire d'élection tel que le prévoit le Règlement de régie interne.

RAPPORT DU COMITÉ MISE EN CANDIDATURE

M. Jacques Lachance, président du comité de mise en candidature, présente le rapport du comité de mise en candidature. L'appel de candidatures a été diffusé de la façon suivante : affichage dans tous nos établissements, diffusion sur nos canaux virtuels, publicité dans le journal local et aux écrans d'affichage dynamique en caisse pendant vingt (20) jours à partir du 20 janvier 2023. Pour l'assemblée générale de cette année, cinq (5) postes sont à combler.

Le conseil d'administration recherchait particulièrement des membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- Compétences dans les domaines du droit/déontologie, développement durable et technologie de l'information
- 4 femmes et 1 homme
- Membres du groupe d'âge suivant : 3 de 18-34 ans et 2 de 50-64 ans

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu cinq (5) candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie de Desjardins.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

PRÉSENTATION DES PERSONNES CANDIDATES

La présidente d'élection, Mme Marie-Josée Bolduc, présente les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année :

- Mme Andrée-Anne Aubry (Poste universel)
- M. Marc L'Écuyer (Poste universel)
- Mme Nathalie Trépanier (Poste universel)
- M. Jean-Marc Leduc (Groupe 2)
- Mme Josée Isabelle (Groupe 4)

ÉLECTION PAR ACCLAMATION

La présidente d'élection explique qu'étant donné que pour le Groupe 2 et le Groupe 4, le nombre de candidatures reçu égal le nombre de postes à pourvoir au conseil d'administration, elle peut donc dès maintenant, déclarer élus aux postes de membres du conseil d'administration les personnes candidates suivantes :

- M. Jean-Marc Leduc (Groupe 2)
- Mme Josée Isabelle (Groupe 4)

Elle félicite les administrateurs réélus par acclamation.

ÉLECTION PAR VOTATION (VOTE EN DIFFÉRÉ)

La présidente d'élection souligne que l'élection des membres du conseil d'administration pour les deux postes du groupe universel fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours. Elle rappelle les noms des personnes qui se sont présentés : Mme Andrée-Anne Grenier, M. Marc L'Écuyer et Mme Nathalie Trépanier.

PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS

La présidente d'élection informe les membres qu'ils auront deux (2) votes distincts à faire :

- Un vote pour la répartition des excédents annuels et des ristournes;
- Un vote pour l'élection des membres du conseil d'administration.

Elle précise que :

- Seuls les membres de plein droit pourront voter.
- La réécoute de notre assemblée de ce soir sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. Même si des membres n'ont pas assisté à l'assemblée d'aujourd'hui, ils pourront ainsi voter en toute connaissance de cause.
- Toute la documentation de référence est également disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse. Vous avez déjà accès au document de présentation des personnes candidates, un document présentant la proposition sur le partage des excédents et la ristourne et le rapport annuel qui contient le rapport financier de la Caisse.
- Pour voter, rendez-vous sur AccèsD et cliquez sur le bouton « Mon vote ». Des consignes claires seront disponibles pour enregistrer vos votes. Vous pouvez également accéder à la votation par le biais du site Internet de notre caisse, et même, sur la page d'accueil du desjardins.com.
- Pour être habiletés à voter, vous devrez d'abord être inscrits au service AccèsD. Vous pouvez le faire en contactant votre caisse. Notre plateforme de votation nous permet de confirmer que vous répondez bien aux qualités requises en tant que membre de plein droit.

Les membres auront également la possibilité d'utiliser une borne de votation afin de recueillir le vote des membres n'ayant pas AccèsD.

OUVERTURE DE LA PÉRIODE DE VOTATION EN DIFFÉRÉ

Madame Marie-Josée Bolduc précise qu'à la fin de la présentation de ce soir, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23 h 59 le vendredi 21 avril 2023. Elle rappelle que seuls les membres de plein droit pourront voter.

PRÉCISION SUR L'ANNONCE DES RÉSULTATS, TIRAGE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente d'élection mentionne aux membres présents que les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Dans les 24 à 48 heures après la période de votation de 4 jours, la Caisse sera informée des résultats des votes qui seront alors publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale de ce soir.

Le président, M. Marc L'Écuyer, mentionne que si toutefois, il y a un vote négatif sur la proposition de partage des excédents, l'annonce du résultat de vote ne mettra pas fin à l'assemblée, cette dernière sera ajournée et sera reprise au cours des prochains jours. Vous serez alors invités à voter sur une nouvelle proposition qui vous sera transmise pour une nouvelle période de votation. Un vote positif à la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à l'assemblée.

TIRAGE

Le président explique le fonctionnement du tirage en ligne. Les participants doivent cliquer sur le bouton « participer au tirage ». Pour soumettre leur inscription, ils devront répondre à une question mathématique et transmettre nom et adresse courriel.

Les prix de présence sont : 5 paniers cadeaux de Produits La Martine d'une valeur de 100 \$ chacun.

Les 5 gagnants seront déterminés par tirage au sort, qui sera réalisé de façon informatisée le 19 avril 2023 en présence de témoins, dans les locaux de la caisse à Lac-Mégantic. Nous communiquerons avec les gagnants par courriel ou par téléphone. Prenez note que le tirage n'est pas admissible pour les membres qui feront l'écoute de l'assemblée générale annuelle en rediffusion.

6 Fin de la rencontre et remerciements

Le président remercie les participants à cette assemblée générale annuelle ainsi que pour leur confiance et leur implication.

Il en profite finalement pour remercier tous les membres du conseil d'administration et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.

7 Publication des résultats et levée de l'assemblée

À l'issue de la période de votation auprès des membres, il y a eu 384 membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration.

➤ Proposition sur la répartition des excédents 96,09 % des membres ont voté en faveur de la recommandation. La proposition est adoptée.

Levée de l'assemblée

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 25 avril 2023 à 16 h 41.